

TERRES FERT'ILE

Projet de Développement Agricole de l'Ile d'Yeu

2014/2015



Mairie de
L'Île d'Yeu



www.mairie.ile-yeu.fr
02 51 59 45 45

Table des matières

<u>I. INTRODUCTION</u>	3
A. CONTEXTE	3
B. OBJET	4
C. LES PARTENAIRES DU PROJET	5
<u>II. CE QUI A DEJA ETE FAIT A YEU ET AILLEURS</u>	8
A. DES EXEMPLES SUR LESQUELS NOUS POUVONS NOUS APPUYER	8
B. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET DES PORTEURS DE PROJETS	8
C. LES ENSEIGNEMENTS DES VISITES DE TERRAIN	8
<u>III. LE LANCEMENT DE L'ACTION ET LES BESOINS IMMÉDIATS</u>	10
A) Pilotage	10
B) Diagnostic	10
C) Sensibilisation/Mobilisation :	10
D) Évaluer la nature des freins	11
E) Formation	11
F) Veille foncière	11
G) Convaincre les propriétaires	12
<u>IV. PERSPECTIVES DU PROJET</u>	13
A) Travaux de remise en état	13
B) Installation	13
C) Développement du marché local	13

Annexes :

- 1 - Les producteurs de l'île d'Yeu.
- 2 - Historique récent de l'agriculture sur l'île d'Yeu.
- 3 - Argumentaire en faveur du développement du potentiel agricole de l'île d'Yeu.
- 4 - Éléments de diagnostic sur l'agriculture à l'île d'Yeu.
- 5 - Exemple de gestion de la friche dans les îles du Ponant et d'autres territoires.
- 6 - Sauvegarde des abeilles.

I. INTRODUCTION

A. CONTEXTE

Autrefois presque entièrement dédiée aux besoins alimentaires des Islais (vergers, vignes, élevages ovins, caprins et bovins, cultures, jardins), l'île d'Yeu a subi une forte déprise agricole depuis un siècle. Sur 2300 ha que compte l'île, seuls trois éleveurs, un apiculteur professionnel – ainsi que plusieurs apiculteurs amateurs - et cinq maraîchers (cf. Annexe 1, « Liste des agriculteurs ») occupent aujourd'hui 80% des surfaces cultivées et pas toujours les meilleures. Le reste est utilisé par des particuliers (jardins, ânes, chevaux, moutons). L'île est actuellement très dépendante de ses « importations » alimentaires et souffre d'une faiblesse de ses activités agricoles. Le développement de la friche limite l'usage agricole des terres, entraîne leur appauvrissement, une uniformisation des paysages, une perte de la biodiversité et une absence d'entretien du réseau hydrologique du territoire.

Le PADD (2012) et le PLU 2014 marquent la volonté de la municipalité de soutenir et de développer l'activité agricole sur l'île d'Yeu dans une démarche d'intégration au développement durable. Cela permettrait aussi de mettre en valeur le patrimoine naturel de l'île par la multiplication des zones cultivées ou pâturées, tout en respectant un équilibre bénéfique à toute la communauté. Au total, 280 ha sont classés en zone A, dont les trois quarts sont actuellement en friche.

L'objectif 5.5, du PADD, annonce vouloir « Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole en préservant les espaces dédiés à cette activité »,

- Promouvoir la pluralité des cultures
- Les zones maraîchères : des espaces à protéger
- Pérenniser les structures bâties des exploitations agricoles
- S'engager sur la mise en place d'un zonage dit Zone agricole protégée
- Promouvoir les circuits courts

Depuis une dizaine d'années, plusieurs projets ont pu être menés à terme (maraîchage, élevage, apiculture, pressoir). Pour pouvoir s'installer de manière durable les porteurs de projets, aidés par des consommateurs, ont créé le Collectif Agricole (cf Annexe 2 : « Historique récent de l'agriculture à l'île d'Yeu »). Ils ont été soutenus par l'association Yeu Demain et une partie non négligeable de la population. Le succès du « Fonds de soutien aux agriculteurs », de l'opération Terre de liens/Terres d'île d'Yeu, des « Fermes ouvertes » et les réponses massives à l'étude de marché pour la future fromagerie de lait de vache en attestent. Ce soutien montre une adhésion à une agriculture paysanne de proximité, de qualité et de préférence biologique. **A ce jour, seul le défrichage de nouveaux terrains et leur mise à disposition par la location ou la vente permettront la consolidation des exploitations existantes et l'installation de nouveaux projets qui attendent des terres disponibles.**

Pour assurer une plus grande sécurité et indépendance alimentaire du territoire, ainsi qu'une nourriture équilibrée en produits frais et transformés, il convient de développer des activités diversifiées et complémentaires commercialisées en circuits courts (fruits, légumes, viande, fromage, aromates, fleurs, etc.). Sachant que l'agriculture sur l'île peut difficilement concurrencer l'agriculture intensive du continent, la réussite des projets est liée à leur qualité, à la proximité et à la possibilité de dégager une valeur ajoutée importante grâce aux activités de transformation.

L'activité économique de l'île a fourni depuis longtemps assez d'emplois pour y maintenir une population d'environ 5000 habitants. L'équilibre entre les activités primaires, le tourisme et le bâtiment est essentiel. Le tourisme est aujourd'hui le secteur moteur et la source principale de revenus sur l'île, mais elle ne peut se suffire à elle-même. Son caractère saisonnier et aléatoire (météo, modification du trait de côte, crise économique, marée noire, etc.) rend l'économie insulaire très vulnérable (cf. Annexe 4 : « Eléments de diagnostic de l'agriculture sur l'île d'Yeu »). Les activités primaires : pêche, agriculture - font partie de l'attrait qu'offre une île vivante tout au long de l'année. Redonner à l'agriculture ses lettres de noblesses contribuera à la construction d'un avenir soutenable pour l'île. Il y a un paradoxe à résoudre entre enrichissement des terres agricoles de l'île et la demande à l'année de produits locaux transformés qui dépasse la production actuelle.

Aux créations d'emploi non négligeables que le renouveau de l'agriculture apporterait il faut ajouter les "services rendus" par cette activité en terme d'équilibre écologique du territoire. La présence durable d'agriculteurs, dont les activités sont complémentaires de la biodiversité insulaire contribuera à la sauvegarde du patrimoine naturel (cf. Annexe 3, « Argumentaire »). Concernant l'apiculture, un plan de défrichage, d'entretien des haies et du réseau hydrologique, ainsi que la présence de plantes mellifères en plus grand nombre serait d'un grand bénéfice pour assurer une nourriture suffisante et adaptée aux besoins des abeilles (cf. Annexe 6, « Sauvegarde des abeilles »).

B. OBJET :

Le projet vise **d'abord à pérenniser les structures agricoles familiales déjà existantes qui ont besoin d'être consolidées et ensuite à accompagner l'installation de porteurs de projet agricole potentiels avec l'appui et la collaboration des propriétaires.** Ceci sera possible en remettant en état productif des parcelles qui sont aujourd'hui en friche et qui posent un triple problème : 1/ leur état limitent l'agriculture sur l'île 2/ il est peu favorable à la biodiversité 3/ elles sont passagèrement peu valorisées. Le projet concerne l'ensemble des zones classées A, Ac, Ar, Ae et N, du PLU 2014, soit une surface de 280 ha. Il ne s'agit pas de réaliser la mise en culture ou en pâturage de la totalité de ces terres. Nous souhaitons en revanche évaluer leur potentiel agricole et la faisabilité des projets.

L'identification des freins, dont un aspect majeur est le parcellaire de très petite taille et le plus souvent en indivision, sera décisive pour pouvoir distinguer le possible du souhaitable,

définir des zones prioritaires, et mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur mise en culture.

Une fois les zones prioritaires délimitées, il conviendra de contacter les propriétaires des parcelles concernées, de leur expliquer le projet et l'intérêt qu'ils pourraient avoir à défricher leurs parcelles pour les louer à un agriculteur, qui par son travail et/ou la présence de bêtes entretiendra sa terre, voire en améliorera la qualité et en préservera la fertilité. Ils seront informés des aspects fiscaux et juridiques, des possibilités de financement et de subventions et de l'existence de solutions du type « Association Foncière Agricole

Il conviendra à la fois de développer les arguments liés aux intérêts individuels, voire affectifs et financiers de chacun, mais aussi d'expliquer les avantages collectifs et de long terme du développement de l'agriculture sur l'île. Nous pensons en effet qu'une agriculture adaptée réduira la vulnérabilité de l'île et de ses habitants. La réalisation du projet engage ainsi une responsabilité collective pour l'avenir du territoire.

Une attention particulière sera accordée à la réhabilitation des terrains défrichés en fonction de leur usage futur et à leur entretien (entretien des haies, murets, travaux hydrologiques, accès, etc.). Tout ce travail se fera parallèlement à l'élaboration des projets. Les porteurs de projets agricoles seront sollicités et accompagnés. Des solutions appropriées seront recherchées et mises en œuvre pour la période de démarrage et de portage, si le besoin s'en fait sentir.

Une large information sera menée auprès des populations permanentes et intermittentes de l'île, et les partenariats avec les écoles et collectivités seront renforcés afin que le projet de mise en valeur des friches agricoles soit positivement accueilli et nous l'espérons activement soutenu.

C. LES PARTENAIRES DU PROJET

- Le Collectif agricole de l'île d'Yeu ; Il a comme objectifs :

- De promouvoir une agriculture biologique de proximité afin de permettre de consommer localement des produits agricoles de qualité,
- D'éviter le plus possible les coûts économiques et écologiques liés au transport d'intrants pour les activités agricoles (foin, intrants pour la culture, etc.),
- De contribuer à diversifier une activité économique pérenne sur l'île, en créant des emplois
- De promouvoir une agriculture qui respecte les écosystèmes, associe développement agricole, protection de la terre nourricière, biodiversité, et intègre les dimensions économiques et sociales,
- Une agriculture qui ne soit pas fermée sur elle-même, mais au contraire ouverte à la découverte, au tourisme, et à l'échange humain ...
- Une mise en commun des moyens, des réflexions et des connaissances, afin d'avancer plus efficacement et de façon solidaire,

- D'être un outil pour représenter et défendre collectivement l'agriculture de l'île d'Yeu.

L'association est composée de deux collèges : celui des agriculteurs et celui des consommateurs. Même si les adhérents « consommateurs » sont les plus nombreux, la présidence est assurée par un agriculteur.

L'association communique par une lettre électronique envoyée aux adhérents et sympathisants, organise des réunions publiques, la journée « Fermes ouvertes » qui se tient chaque année dans une ferme différente et participe à des événements et actions diverses telles que la semaine pour les alternatives aux pesticides.

Contact : Georges BIRAULT, président de l'association le Collectif agricole

Mél : collectif.agricole.yeu@hotmail.fr

- **Association Yeu Demain** ; Elle contribue, participe et soutient le projet dès son origine.

L'association fondée en 1972 sous la dénomination « Les Amis de l'île d'Yeu » avait comme objectif : la sauvegarde du site de l'île d'Yeu et son développement économique et social : agréée pour la défense de l'environnement depuis 1978, elle a pris en 2003 le nom de « L'île d'Yeu Demain », puis en 2010 association « Yeu Demain » pour le développement social, environnemental et économique de l'île d'Yeu.

A la suite de l'étude réalisée l'été 2009 par Martin Preuss en stage de fin d'études d'Agroparistech « Potentialité de développement de l'agriculture sur l'île d'Yeu » et de sa présentation, Yeu Demain est intervenue à plusieurs occasions dans le débat concernant la politique agricole dans l'élaboration du PADD puis du PLU avec deux ambitions principales :

- diminuer la dépendance de l'île vis à vis de l'extérieur, tant sur le plan énergétique qu'en matière de production et de consommation d'eau, de production agricole et d'élaboration de produits alimentaires

- protéger et développer la biodiversité terrestre par une maîtrise renforcée de l'urbanisation et la recherche de solutions alternatives au « tout automobile », d'un meilleur équilibre entre les zones dites naturelles (Na), les zones agricoles à développer (A) et à protéger ultérieurement (ZAP), les friches à contrôler et à reconquérir.

Dans ce but Yeu Demain a accompagné et soutenu les porteurs de projet lors de la création de l'association « Collectif Agricole » en 2011 et a participé à la création de l'association « Terre de Liens –Pays de la Loire » en 2010.

Contact : Patrick Levainville : Président de l'association Yeu Demain

Mèl : Patrick Levainville <yeu.demain@orange.fr>

- Terre de liens Pays de la Loire

Son objectif est de relier entre elles, soutenir et accompagner les initiatives collectives d'acquisition et de gestion du foncier et du bâti agricole, particulièrement en milieu rural et péri-urbain, favorisant ainsi leur émergence et leur développement.

Terre de Liens participe et encourage la création d'activités rurales écologiquement responsables et socialement solidaires par le biais de l'acquisition collective du foncier et du bâti agricoles. Les fermes acquises par Terre de Liens ne seront jamais revendues mais louées aux fermiers via un bail rural environnemental. Terre de Liens concourt ainsi au maintien de l'activité agricole dans les territoires, à la création d'emploi et à la préservation du bien commun qu'est la terre.

Terre de Liens se place également à la croisée du monde agricole, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. L'association est un lieu de dialogue, de rencontres et d'initiatives. En décroissant les univers, en diffusant des savoirs, en impliquant les citoyens sur leur territoire, elle leur donne les moyens d'agir localement.

Et cela, grâce à deux outils de finance solidaire :

- La Foncière : société recueillant de l'épargne solidaire pour acheter du foncier agricole et des fermes
- La Fondation : reconnue d'utilité publique recevant des dons en argent ou en nature (terres, fermes, etc.)

Fonctionnement : L'association Terre de Liens Pays de la Loire a été créée le 13 mars 2010. En accord avec la Charte Terre de Liens et en s'appuyant sur 2 salariés, ses grands principes d'intervention sont :

- L'animation territoriale et la sensibilisation des populations locales sur le foncier agricole
- L'accompagnement et le conseil des porteurs de projets d'installation, individuelle ou collective, en agriculture biologique sur l'aspect foncier et immobilier
- La collecte de dons et d'épargne pour financer les projets d'acquisition foncières
- La mise en location de terres et de fermes au profit d'agriculteurs biologiques via un bail rural environnemental
- L'accompagnement de collectivités territoriales sur l'aménagement des territoires agricoles notamment péri-urbains

Contact :

Adrien Frouin

a.frouin@terredeliens.org

II. CE QUI A DEJA ETE FAIT A YEU ET AILLEURS

A. DES EXEMPLES SUR LESQUELS NOUS POUVONS NOUS APPUYER

Le Collectif agricole a participé à la création d'un « réseau de paysans et de partenaires pour un développement de l'agriculture des îles » (associations, missions d'animation, CPIE, etc.) dont les problématiques agricoles ont de nombreux points communs. A l'occasion de l'Assemblée générale de « Terre de Liens - Pays de la Loire » en Avril 2014, les contacts se sont concrétisés par une réunion de travail prometteuse (Oléron, Belle Île, Île d'Yeu). Si la déprise agricole a été quasi totale au siècle dernier à l'île d'Yeu, ce ne fût pas le cas ailleurs. En revanche toutes les îles du Ponant et au-delà (au Sud comme au Nord) ont en commun la difficulté d'accès au foncier, un parcellaire divisé et complexe, une friche qui s'est considérablement développée et le désir de pérenniser leur agriculture. Les modalités d'intervention et la volonté des élus varient. Les expériences en cours sont riches d'enseignements (Cf. Annexe 5).

La dynamique sur l'île d'Yeu est particulière par le fait que l'origine du projet vient de collectifs d'habitants : agriculteurs et/ou citoyens. Dans la plupart des autres exemples la dynamique a été impulsée par la collectivité.

B. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET DES PORTEURS DE PROJET

Presque tous les projets d'installation de ces cinq dernières années sont passés à l'étape d'exploitation réelle. Pour autant, les besoins ne sont pas forcément satisfaits et de nombreux porteurs de projets ont abandonné et quitté l'île. Encore cette année une éleveuse de brebis (élevage et fromage) a dû s'installer ailleurs faute de terre.

Deux objectifs sont importants pour garantir sur le long terme la viabilité des exploitations existantes :

- Remise en état du réseau hydrologique pour éviter l'hydromorphie des terres,
- Défrichage de terrains pour avoir une production suffisante, soit en maraîchage soit en prairie.

D'autres projets existent en élevage, maraîchage, volailles, aromates et arboriculture fruitière. Les porteurs de ces projets hésitent à se lancer tant qu'ils ou elles ne sont pas sûrs d'avoir suffisamment de terrains disponibles avec un minimum de sécurité sur le long terme. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'ancrage de terrains familiaux fait défaut.

Les besoins en défrichage et les aides seront différenciés selon les activités envisagées. Il sera nécessaire de défricher des parcelles pour des cultures de type maraîchage et d'autres de type prairie. Dès que l'accord des propriétaires aura été obtenu pour défricher des parcelles et les mettre en valeur, il sera nécessaire de relancer les porteurs de projets.

C. LES ENSEIGNEMENTS DES VISITES DE TERRAIN

Afin de valider la pertinence de la démarche, des visites de terrain ont été organisées pour recueillir des premières informations sur les friches de l'île et approcher leur potentiel de remise en état productif.

Nous avons sélectionné trois zones : « Le Sémaphore », « Les Violettes/Champs Rouis », et « Le Chemin de la Galée/Fief du Bois ».

Les visites ont été réalisées par un agriculteur (et Président du Collectif Agricole), un agronome, un ancien élu à l'urbanisme, un responsable d'espaces boisés, et des adhérents non producteurs du Collectif Agricole et de Yeu Demain.

Les enseignements importants que l'on peut en tirer sont les suivants :

- l'âge des friches et leur nature varient fortement d'une parcelle à l'autre
- la profondeur des terres est très inégale comme partout sur les terres classées en zone A sur l'île, et varie avec la morphologie (présence de nombreuses têtes de roches)
- aujourd'hui il est difficile de dire si une terre est bonne ou pas lorsqu'elle n'a pas été cultivée depuis longtemps et en l'absence d'entretien du réseau hydrologique ayant entraîné une hydromorphie des sols. L'étude pédologique des sols conduirait à réaliser une « photographie instantanée » des sols et ne serait pas pertinente pour évaluer son potentiel. Elle conduirait à la conclusion que ces terres sont peu fertiles, voire incultivables, alors qu'une fois défrichées et le réseau hydrologique remis en état leur réhabilitation serait possible.

Le constat est qu'il y a de bonnes potentialités pour l'élevage en pâturage et prairies, ainsi que pour le maraîchage et l'arboriculture. Mais il faut défricher et réhabiliter : remettre en état le réseau hydrologique et amender la terre.

Cette étude de terrain nous a amenés à lister les **critères** suivants comme devant nous guider dans le choix des zones potentiellement intéressantes :

- Nombre de propriétaires et lieu de résidence,
- Accueil du projet par le propriétaire et les riverains,
- Nature cadastrale qui définit l'utilisation de la parcelle (terre, vigne, lande, jardin, prairie, ..) qui donne une idée de l'utilisation de la parcelle il y a une quarantaine d'années,
- Besoin et proximité d'une ou des exploitations existantes,
- Possibilité d'une restructuration de l'îlot de parcelle unité de surface, de périmètre, si on veut créer un nouveau projet et possibilité de siège d'exploitation,
- Possibilité d'échange de parcelle dans le cadre d'une restructuration,
- Age et/ou état de l'enfrichement,
- Qualité estimée du sol, accessibilité, point d'eau,
- Morphologie et caractéristiques du réseau hydrologique.

III. LE LANCEMENT DE L'ACTION ET LES BESOINS IMMÉDIATS

A) Pilotage

Mise en place d'un **Comité de développement de l'agriculture** (CDA) réunissant les partenaires du projet : Collectif Agricole, agriculteurs non adhérents, Yeu Demain, Mairie, Terre de Liens et d'autres « acteurs » du territoire qui se révéleraient intéressés notamment des propriétaires foncier. Ce comité sera le comité de pilotage du projet. Le comité fera appel ponctuellement à des personnes ayant des compétences nécessaires à la réalisation des travaux en cours.

B) Diagnostic

Finalisation d'un diagnostic agricole de l'île fondé sur les éléments déjà disponibles (urbanisme, études, etc.) et aboutissant à des cartes. Les critères à cartographier sont les suivants :

- Utilisation actuelle de la parcelle / état d'enrichement
- Utilisation d'il y a 40 ans (nature cadastrale déterminant la qualité estimée du sol)
- Taille des îlots d'un même propriétaire (morcellement)
- Nombre de propriétaires par compte de propriété et statut de résidence (islaise ou non)
- Proximité d'une exploitation existante
- Information hydrologique : emplacement des fossés (données à affiner sur les zones prioritaire retenues par des relevés de terrain et à dire d'acteur)

Le CDA pourra proposer d'autres critères, voire proposer la collecte de données complémentaires.

Ces cartes permettront la définition des zones prioritaires d'action du projet, soit directement par le CDA, soit lors de réunions publiques invitant les habitants de l'île.

C) Sensibilisation/Mobilisation :

Élaboration d'un **Plan de sensibilisation sur le projet et les enjeux qu'il aborde** : celui-ci et son respect par tous les partenaires est essentiel pour la réussite du projet tant dans sa forme, que son contenu (cf. Annexes 4 et 5) et les supports de communication choisis.

Il serait possible de démarrer la communication à l'occasion de « Fermes ouvertes » en Octobre 2014. Il faudrait pour cela élaborer des panneaux d'information sur le thème : « **De la friche à la ferme** », afin de montrer comment le défrichement et l'activité agricole apportent des éléments positifs sur les parcelles concernées. Il s'agit à la fois d'un enjeu de prise de conscience (information) et de mobilisation de citoyens qui pourraient souhaiter s'impliquer dans la démarche.

Création d'un logo

La création d'un **Blog et d'un Forum dédiés au Projet** permettrait de faire circuler les

informations et ouvrirait un espace de « parole ».

Production de **plaquettes de sensibilisation**.

Création d'une carte postale, d'une « Fête des légumes », etc.

Articles, émissions, Médias : articles de presse dans la Gazette, Ouest France, Courrier Vendéen, sur Neptune.fm **et intervention dans le bulletin communal**.

Programmation et organisation de débats sur des thèmes autour de l'agriculture : santé et nourriture, emploi et agriculture, lien social et circuits courts, biodiversité et agriculture, le changement climatique et l'agriculture locale, etc. : lieux d'échange et de débats, ces « Discussions » réuniraient des personnes de l'île et des invités (de l'île ou d'ailleurs) pouvant apporter informations et expertises complémentaires.

D) Évaluer la nature des freins

Dans chaque zone prioritaire, il faudra identifier les freins et les opportunités de développement de l'agriculture, notamment par des rencontres individuelles et/ou collectives avec les acteurs (propriétaires/ agriculteurs et porteurs de projets /élus /riverains /associations /touristes (ou pas) / etc.) : comprendre leurs besoins réels avec une posture d'empathie.

Ce travail permettra à la CDA de construire un plan d'action pour lever les freins et saisir les opportunités (convaincre les propriétaires de mettre à disposition / faire des associations foncières / mettre en place les ZAP / contractualiser avec la SAFER / autres actions non identifiées à ce jour...).

E) Formation

Organisation de **formation pour les élus et les citoyens** sur des thèmes précis et concrets (comment intervenir auprès des propriétaires, comment lever les blocages, comment rédiger des lettres aux propriétaires, gérer sa futaie, comment défricher, les baux ruraux, la fiscalité, le code rural, etc.) pour les partenaires et acteurs du projet. Nous pourrions nous appuyer sur le réseau associatif qui dispose d'un savoir-faire et d'une expérience utiles (AIRES, CPIE de Belle Île, etc.) et sur des outils issus de l'éducation populaire comme le théâtre forum (jeux de rôle simulant la situation d'entretien dans un cadre bienveillant afin de se préparer au terrain).

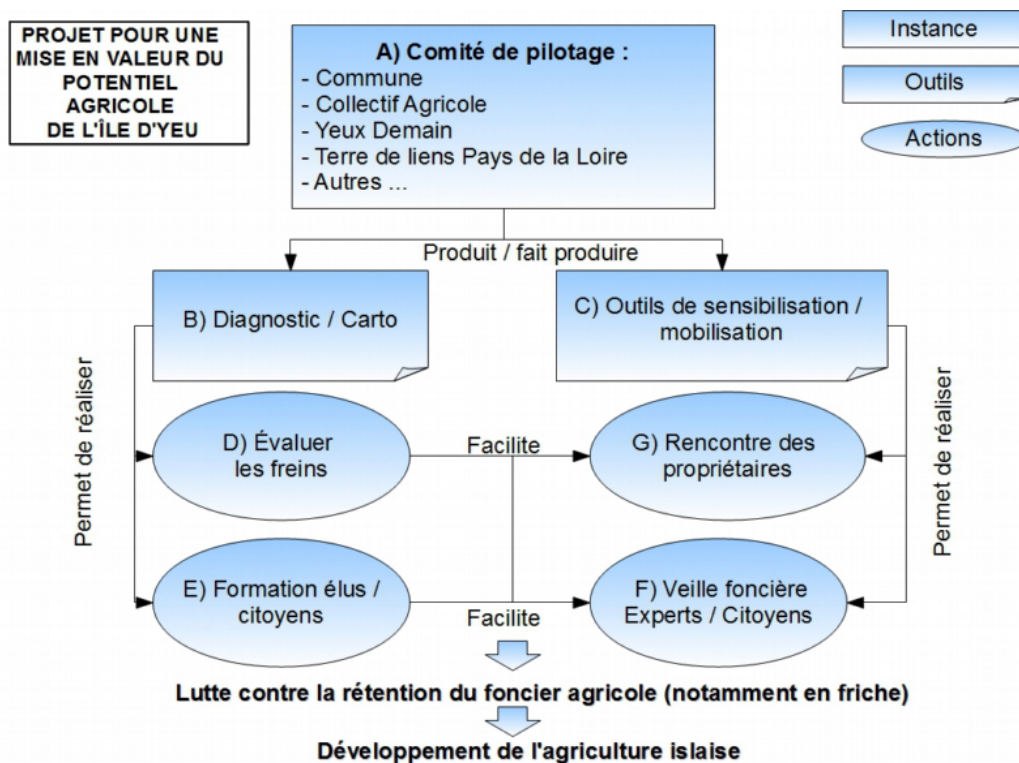
F) Veille foncière

Contact et discussion avec la SAFER en vue d'une convention avec la Mairie pour qu'elle puisse éventuellement préempter, en particulier si une vente de terrain risquait d'en modifier l'usage en la soustrayant à sa vocation agricole. Mise à disposition des déclarations d'intention d'aliéner fournies par la SAFER aux associations locales afin d'améliorer la réactivité de la commune sur les informations SAFER (un groupe de travail de la CDA pourrait s'occuper de cette tâche). Il s'agit d'articuler veille experte (SAFER/Commune) et veille citoyenne (Commune/Association). Mise en Place des ZAP dans un deuxième temps en cas

de blocage de la démarche amiable avec les propriétaires.

G) Convaincre les propriétaires

Cela mènera à contacter les propriétaires individuellement ou collectivement afin de les convaincre de mettre leurs terrain à disposition ou de les vendre : aux agriculteurs et porteurs de projet / ou à la commune / ou à Terre de liens pour les remettre en état productif. Cela ne sera possible qu'après les actions de sensibilisation et une communication positive et constructive auprès des propriétaires essayant d'éviter les blocages liés à la complexité de la question du foncier sur l'île et aux histoires familiales.



IV. PERSPECTIVES DU PROJET

Resteront ensuite à mettre en œuvre des politiques publiques et des actions permettant la pérennisation d'actions évoquées ci-dessus.

A) Travaux de remise en état

Un des arguments pour convaincre les propriétaires sera la mise en œuvre d'un accompagnement et éventuellement une incitation financière pour la remise en état des terrains (défrichage, entretien des haies, remise en état du réseau hydrographique), sur l'exemple du programme friche de Nantes Métropole par exemple.

B) Installation

Si les perspectives de mobilisation foncière laissent envisager de nouvelles installations agricoles, il faudra se donner les moyens d'identifier des porteurs de projet, de les accompagner dans leur projet et de les accueillir sur le territoire islais, notamment faciliter leur accès au logement.

C) Développement du marché local

Une fois l'agriculture développée sur l'île, le but serait de proposer des débouchés locaux. La solution de facilité actuellement est la concentration sur la vente estivale. Cette option pose, néanmoins, divers problèmes : saisonnalité de l'activité, dépendance au tourisme et aux aléas climatiques estivaux, moins de produits pour les Islais l'hiver. Une politique d'appui au développement des circuits-courts (AMAP, points de vente collectifs, débouché dans les grandes et moyennes surfaces ou les commerces locaux, développement d'une monnaie locale favorisant l'économie islaise, restauration collective locale, etc.) et de transformation locale.

Annexe 1. Les producteurs de l'île d'Yeu

I. LES PRODUCTEURS DU COLLECTIF AGRICOLE EN MAI 2014

- Rémi et Aurélie Girod : « les Champs de Suet' » (maraîchage)
- Georges Birault : « Le Jardin de l'Amer » (maraîchage)
- Marianne Dufour : « Le Pressoir islais » (jus de fruits)
- Emilie Sage : « La Ferme d'Emilie » (élevage ovin, viande)
- Julien et Bénédicte Dupont : « La Ferme laitière des P'tites Beurtonnes », (élevage bovin lait/fromage)
- Mireille et Raymond Chaillou : apiculteurs amateurs

II. PRODUCTEURS NON ADHÉRENTS DU COLLECTIF AGRICOLE

- Julien Sage : « La Bergerie » (maraîchage)
- Philippe Cantin : « EARL du Moulin » (maraîchage)
- François Chesneaux : « La Cueillette » (maraîchage)
- Claudine Bernard : « Chevr'Oya »
(Siège d'exploitation et vente de fromages maintenus,
mais l'élevage ne se fait plus sur l'île)
- Patrick Vienne « Apiselect » (apiculteur, éleveur de Reines du Caucase)
- Apiculteurs amateurs

Annexe 2. Historique récent de l'agriculture à l'île d'Yeu

Années	Evénements	Remarques
2009	<p>Producteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérard et Julien Sage : « La Bergerie » (moutons et maraîchage Bio) - Cantin : « EARL du Moulin » (maraîchage en agriculture raisonnée) - Claudine Bernard « Oya fromage » (chèvres et fromage) - François Chesneaux (maraîchage, cueillette d'été) - Patrick Vienne : Apiselect (élevage d'abeilles « Reines du Caucase) - Georges Birault : le Jardin de l'Amer (maraîchage) - Apiculteurs amateurs (miel) <p>Parution de l'étude de Martin Preuss</p> <p>Porteurs de projet : Emilie Sage, Marie Boucher, Marianne Dufour, Mireille et Raymond Chaillou, Rémi et Aurélie Girod, Maud Martin, Julien et Bénédicte Dupont</p>	<p>Il n'y aucune organisation professionnelle d'agriculteurs Il y a des associations environnementalistes qui ne portent pas d'intérêt particulier à l'agriculture Il n'y aucun élu dédié à l'agriculture</p> <p>Impulsion forte pour les porteurs de projet</p>
2010	<p>Rencontre avec TDL, Mairie, Yeu demain à l'île d'Yeu</p> <p>Deux réunions publiques en vue de trouver des terrains pour les porteurs de projets</p> <p>Réunion avec le Conservatoire du littoral.</p>	<p>Bonne réception mais les offres ne sont pas adaptées Pas de suite à ce jour</p>
2011	<p>28 Janvier 2011 Création de l'Association du Collectif Agricole de l'île d'Yeu</p> <p>Rencontre avec le Bureau d'étude A4+a chargé de l'élaboration du PADD</p>	

	<p>Contribution du Collectif agricole au PADD Réflexions sur les EBC et EBR Création d'un Fonds de soutien aux agriculteurs Projet d'achat grâce à l'épargne sociale et solidaire et TDL /terres d'île d'Yeu d'une parcelle en vue d'une location à Emilie Sage Rencontre avec Biotope en vue du Docob Natura 2000 terre</p>	<p>Succès : les fonds récoltés dépasseront le prix de la parcelle</p>
2012	<p>2^{ème} Assemblée générale du Collectif agricole Réflexion sur les futures zones agricoles du PLU Refus des boues dans le compost Lettre sur les espaces boisés classés et remarquables 1^{ère} édition de Fermes ouvertes à la « Ferme d'Emilie »</p>	<p>Propositions retenues par la mairie</p>
2013	<p>Le Collectif agricole est accepté comme membre du COPIL du Docob 3^{ème} Assemblée générale du Collectif agricole, discussions en « Ateliers » Réflexion sur les déchets verts Lettre à la mairie Fermes ouvertes chez Rémi et Aurélie Girod aux Champs du Suet'</p>	
2014	<p>Participation au COPIL du Docob 4^{ème} Assemblée générale du Collectif agricole Finalisation du PLU : 10% du territoire est classée en ZA et</p>	

	<p>il est prévu à terme de faire des ZAP</p> <p>Rencontre avec TDL/TDL (Tanguy Martin) et Yeu demain, puis avec la Mairie</p> <p>Décision est prise de la rédaction d'un projet de développement de l'agriculture avec Yeu demain et TDL. Le collectif agricole en est le pilote du projet</p> <p>Rencontre avec une délégation d'agriculteurs et acteurs du territoire de Belle île et de l'île d'Oléron.</p> <p>Participation à l'AG de Terre de liens/Pays de la Loire à la Roche sur Yon</p>	
--	--	--

PORTEURS DE PROJET ACTUELS :

Domaines d'activité faisant l'objet de projets :
Poules, œufs, maraîchage, élevage caprin et transformation en fromage, vigne, arboriculture fruitière

Annexe 3 : Argumentaire en faveur de la mise en valeur du potentiel agricole de l'île d'Yeu

Consommateurs/ familles	Propriétaires de terrains	Touristes estivants	Collectivité
Qualité des produits Prévention santé Cantines « bio » Enrichissement du lien social Ouverture des paysages Reconnexion à la nature Circuits courts Soutien aux producteurs Opportunité de création d'activités de production et de transformation Autonomie nourricière (anticiper la hausse inéluctable du coût l'énergie) Participation à la vie hors saison	Aide à l'application du code rural Réhabilitation des terrains (drainage, haies, etc.) Lutte contre les espèces invasives Maintien à long terme de la fertilité de la terre Maintien du petit patrimoine Revenus potentiels (loyers, bois, etc) Avantages fiscaux Fierté de contribuer à la vie locale et à l'entretien durable du territoire Prévention risques incendies Concertation autour des projets de ZA à aménager (vie citoyenne)	Vie sur les marchés : « effet terroir », « effet qualité » Qualité paysagère « Effet nature » Tourisme vert et nature Animations (Ferme ouverte, SAAP, Charte pour une île sans pesticides, débats, etc.)	Maintien des services rendus par la nature Effets externes bénéfiques pour la collectivité Réhumification des sols (augmentation de la matière organique, production d'humus) Réhabilitation du réseau hydraulique Prévention risque incendie Valorisation des « déchets » verts Filière bois de taillis pour chauffage Ouverture paysages Maintien et renforcement de la biodiversité Diversification des activités Créations d'emplois pérennes Rend l'attractivité du territoire plus « durables »

Annexe 4 : Éléments de diagnostic sur l'agriculture à L'île d'Yeu

Facteurs de réussite	Difficultés	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Terres longtemps cultivées Climat : ensoleillement et douceur - Maintien de quelques familles d'agriculteurs - Installation récente de nouveaux agriculteurs Porteurs de projets - Conscience de l'enjeu de l'autonomie/aux intrants agricoles - Prise de conscience de l'intérêt pour une plus grande autonomie alimentaire - Expérimentation de nouvelles méthodes culturelles respectueuses de l'environnement (Certification Bio, Nature et Progrès, méthodes de culture innovantes, Biodynamie, ...) - Lieu « protégé », l'île est un bon terrain d'expérimentation - Existence de l'association du Collectif agricole - Soutien de l'association Yeu Demain - Soutien de terre de liens - Place faite à l'agriculture dans le PADD. - Zones agricoles prévues - Demande potentielle importante de produits frais locaux par les résidents permanents - Forte demande de produits frais en saison par les résidents intermittents et touristes - Vente sur les marchés, vente à la ferme : 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole depuis un siècle - Urbanisation, mitage - Manque de terres agricoles accessibles - Faible épaisseur de terre - Enrichissement du tiers du territoire - Manque d'entretien du réseau hydraulique Prolifération d'invasives - Complexité émiettement du foncier - Prix du foncier très élevé - Manque de prairies à foin et de pâturages en bon état et facilement accessibles - Manque de points d'eau pour les bêtes, et d'eau pour les cultures - Manque de bâtiments agricoles - Problème de logement pour les porteurs de projet - Pluviométrie irrégulière - Fortes variations saisonnières de l'activité - Surcoûts à l'exportation et à l'importation d'intrants de matériaux et d'équipements - Monde agricole « en défensive » - Culture et valeurs défavorables à l'agriculture - Modèle dominant de consommation de produits issus de l'agro-industrie - Forte consommation de pesticides - Perception figée du « naturel » - Développement centré sur le tourisme et les « nouvelles technologies » - Manque de démocratie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance alimentaire : risques de crise d'approvisionnement en biens alimentaires - Perte durable de fertilité et de capacité d'autonomie alimentaire - Appauvrissement en humus - Disparition des abeilles - Faible nombre de « passeurs de savoirs agricoles » et risque de rupture de savoirs et de connaissance de terrain - Surcoût des biens alimentaires « importés » - Santé publique menacée - Départ de jeunes porteurs de projets - Pertes d'emplois potentiels et de dynamisme « démographique » - Fermeture de services publics : effet de seuil - Perte de dynamisme de l'ensemble de la communauté - Perte de biodiversité - Etouffement/fermeture des milieux - Uniformisation du paysage - Ouverture de layons non paysagers chasseurs - Disparition des haies - Disparition des cônes de vue - Perte de petits éléments du patrimoine (fosses empierrées, murets, etc.) - Mauvais drainage des parcelles et tassement/ appauvrissement de la terre - Apparition de zones humides faute de drainage - Désertification - Feux - Piétinement par les chevaux et les touristes - Perte de l'attrait

<p>forte attractivité touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Succès de Fermes ouvertes - Tourisme de « nature » en développement 	<p>participative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'élaboration collective de futurs possibles - Clivage entre estivants et insulaires permanents - Discontinuité de l'implication des acteurs du territoire (+ de résidents secondaires que principaux) 	<p>touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effondrement de l'économie touristique islaise - Vulnérabilité du territoire
--	---	--

Annexe 5 : Exemples de gestion de la friche sur d'autres territoires et d'autres îles.

La gestion des friches et le développement de l'agriculture font l'objet d'une réflexion et d'actions volontaires depuis de nombreuses années sur des territoires proches géographiquement, par leur histoire, et leur problématique de développement. C'est ce qu'illustrent les quelques exemples qui suivent.

Ile d'Oléron

La communauté de communes d'Oléron, notamment dans le cadre de son Agenda 21, s'est lancée depuis plusieurs années, dans un travail de maintien et de développement de l'agriculture. Une forte mobilisation professionnelles et associative (GEDAR notamment), et la création d'un poste de Chargée de mission Agriculture Durable par la communauté de commune de l'Ile d'Oléron ont donné une forte impulsion et ont permis d'approfondir la réflexion sur la façon de conduire le défrichement d'une partie de son territoire.

ACTIONS

Deux restructurations du parcellaire ont été menées ; une convention avec la SAFER permet de préempter afin de casser la spéculation foncière sur les terres agricoles ; un diagnostic sur la friche est réalisé par l'INRA de Rennes ; un « Comité pour le développement d'une agriculture durable », puis d'un « Comité de pilotage pour la gestion du territoire » auquel le Comité participe sont créés ; le Comité foncier élabore un schéma d'intervention foncière ; des stages de formation et de nombreuses animations sont organisés ; un plan abeilles est mis en place.

ARZ

Grâce à une très forte volonté politique la municipalité d'Arz, dans le Morbihan, s'est investi avec succès pour permettre à des porteurs de projets de s'installer : un élevage de vaches laitières « pie noire », un élevage d'escargots et une tenue maraîchère ont pu voir le jour.

Nantes métropole et l'exemple de la commune de Bouguenais

Nantes métropole a mis en place un programme de valorisation des friches. Sur la commune de Bouguenais, l'association AIRES (Actions initiatives rurales et sylvicoles) composée essentiellement d'agriculteurs, s'est investi dans la remise en état des friches. Une fois repérées, les friches sélectionnées pour le défrichement, soit c'est la commune qui contacte les propriétaires, soit c'est Aires, afin d'aller vers la constitution d'AFA (Associations foncières agricoles). Dans tous les cas lorsqu'il y a un collectif ou un exploitant, Nantes Métropole finance 80% du montant HT restant, la TVA étant à la charge du propriétaire. Lorsque les terres sont défrichées la « SCIC Nord Nantes » intervient pour mettre en culture lorsqu'il n'y a pas d'exploitant. Ils se payent sur la récolte et sont exploitants virtuels. C'est une CUMA qui intervient sur les terres.

A l'occasion de sa réflexion sur la gestion de la friche à Belle Ile, l'auteur de « Lutte contre l'enfrichement des espaces intérieurs de Belle Ile en Mer : Etats des lieux et potentialités de développement pour une gestion conservatoire et agri-environnementale », (Agathe

Martinaud - Promo 2009 Sup Agro Montpellier - CPIE de Belle Ile), s'appuie sur des exemples dont ceux de Groix, Locmariaquer, Molène, et Ouessant.

Les notes qui suivent datent un peu mais dressent un panorama des problématiques insulaires en matière de friches et de remise en culture lorsque c'est possible.

Ile de Groix

PRESENTATION

Il y a une forte volonté d'asseoir l'économie locale sur d'avantage d'activités primaires pour favoriser un tourisme intégré, le développement d'une économie pérenne, et d'associer les agriculteurs à la gestion du territoire, de la biodiversité et de la friche. En 2013 la municipalité met en place **une équipe d'animation et d'accompagnement de la politique agricole** dans le prolongement du PADD et du PLU.

L'île de Groix avec ses 8km de long sur 4km de large est environ 5 fois plus petite que Belle Ile et compte près de 2300 résidents permanents. Près de 350ha (20% de l'île) sont exploités aujourd'hui par les 8 agriculteurs présents. C'est à la suite de perte de récoltes agricoles liées à la prolifération du gibier **qu'une réflexion sur l'enfrichement** est menée en partenariat avec les chasseurs et les agriculteurs à partir de 2006.

La gestion de l'enfrichement est entreprise dans un but de maintien du potentiel des terres agricoles, de défense de l'environnement, de la biodiversité et de la diversification des paysages.

OUTILS

→ La convention agro-cynergétique

Mise en place en 2007 grâce au financement du programme européen LEADER, mais aussi de la communauté d'agglomération de Cap L'Orient et des fonds propres de la commune (14000 soit 20% du montant total), elle consiste en la pose de grillages autour des champs cultivés, en la réalisation de tracés de layons de chasse et d'actions de girobroyage de parcelles en friche par une entreprise du continent.

→ Une importante sensibilisation de l'opérateur Natura 2000 qui a établi un cahier de recommandations où un avis et des préconisations ont été formulés pour chaque parcelle choisie par les exploitants pour être défrichée (zone Natura 2000 ou non).

→ Une importante sensibilisation des propriétaires. Les problèmes de pression foncière sont du même ordre qu'à Belle île. La municipalité a souhaité rappeler aux propriétaires leurs responsabilités vis à vis de la friche : obligation d'entretien voulu par le Code rural pour prévenir les incendies et lutte contre la prolifération des nuisibles. Elle souhaite aussi leur faire comprendre l'intérêt qu'ils peuvent retirer d'une valorisation de leurs terres par l'agriculture. Des courriers ont été envoyés à plusieurs reprises, le but étant d'encourager les démarches de location aux agriculteurs.

→ Soutien à l'agriculture insulaire

Une forte intervention politique a été nécessaire pour permettre l'extension des sièges d'exploitation et des surfaces mise en valeur par l'activité agricole. Un schéma de développement agricole a été défini :

- Définir une politique agricole : occuper et entretenir l'espace naturel et sa qualité paysagère ; respecter les sols et l'environnement ; produire de la qualité et de la valeur

<p>ajoutée de préférence Bio ; privilégier les circuits de distribution courts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de cette politique agricole dans le PLU : création de zone Ac afin de pouvoir construire des sièges d'exploitation - Mettre en place un politique de maîtrise foncière, location de terrains communaux avec bail rural environnemental - Accompagnement quotidien : logement proposés aux agriculteurs en attendant qu'ils puissent construire.
RESULTATS
<p>Le défrichage a pu commencer dans le cadre de la convention ciné-cynégétique De nouveaux agriculteurs ont pu s'installer et s'organisent pour la vente directe</p>
ATOUPS
<p>Un soutien progressivement plus important de la population permanente et une forte mobilisation des porteurs de projets. Un soutien politique et financier important de Cap Orient Une réflexion développée sur le rôle de l'agriculture dans le développement durable du territoire</p>
DIFFICULTES
<p>Coût de la maîtrise du foncier Jalousies, tensions Résistance de l'Association des chasseurs à l'application de la convention agro-cynégétique Réactions disparates aux courriers</p>

Locmariaquer Morbihan

PRESENTATION
<p>11km 2, 1670 habitants. Le territoire compte plusieurs espaces à vocation agricole non exploités et enfrichés du fait du faible potentiel des sols, de la spéculation foncière, et la déprise agricole. Dans un souci de préserver mais aussi de développer son agriculture locale et à la suite de demande de porteurs de projets agricole auxquelles elle n'a pas pu répondre faute de foncier disponible, la commune a souhaité engager une réflexion sur cette problématique.</p>
OUTILS ET RESULTAT
<p>→ Maîtrise du foncier par la commune Suivi des transactions foncière et acquisition de parcelles avec des fonds communaux pour constituer une réserve foncière : 11ha avaient été acquis en 2009</p> <p>→ Opération PILOT pour optimiser le foncier agricole. Partenariat entre la Chambre d'agriculture, du Morbihan et le service ODESEA en 2009 : cela a permis de localiser le foncier agricole non exploité et de caractériser les différents espaces pour évaluer le potentiel agricole</p> <p>→ Concertation locale : un comité de pilotage constitué d'élus, d'agriculteurs, de propriétaires fonciers d'associations locales et du Conservatoire du littoral a permis d'analyser les espaces et de déterminer les axes de travail. Afin de sensibiliser les</p>

propriétaires des courriers ont été envoyés dans le but de constituer un recueil d'intentions sur les parcelles enfrichées et non utilisées. Un coupon réponse était joint

➔ Constitution d'une ferme communale

A la suite de l'opération PILOT, un appel à candidature a été lancé afin de trouver des candidats pour une installation sur les terres repérées. L'activité doit être respectueuse de l'environnement, être viable, alimenter le circuit court et renforcer les liens sociaux grâce à des activités pédagogiques.

La très forte volonté de la municipalité et le soutien politique et financier de la part de Cap l'Orient, la proximité de débouchés ont permis l'installation d'un couple de maraîchers et éleveurs.

Location d'un logement, en attendant la construction d'un bâtiment appartenant à la commune qui restera propriétaire, ce qui assure la pérennité du siège d'exploitation nouvellement créé.

DIFFICULTES

Le coût important de la maîtrise foncière

Les tensions locales et jalousies.

Molène et Ouessant

PRESENTATION

Molène 214 habitants, 0,74 km² ; Ouessant 800 habitants, 15km².

Problème d'enfrichement important, l'activité agricole étant quasi absente aujourd'hui. A Ouessant, le parc régional naturel d'Armorique a proposé de mettre à disposition de la commune le troupeau d'ovins de race adaptée à l'entretien des surfaces en friche. Cette initiative n'a pas abouti, aucun exploitant ne fut trouvé pour gérer le troupeau.

Parallèlement une réflexion sur la production d'énergie renouvelable est menée. C'est dans ce cadre que la question de l'accompagnement de la friche vers un stade boisé, exploitable pour la production d'énergie chaleur ou électricité est posée.

OUTILS

➔ projet de recherche

Un projet de recherche en partenariat avec l'Office national des forêts ; l'INRA, l'Association des îles du Ponant, le PNRA est lancé afin de déterminer quelles espèces d'arbres convenant aux conditions du milieu peuvent être exploités, et comment accompagner un boisement de la friche.

ATOUS

Des partenariats pour le financement

Une volonté des communes de réfléchir à la question de l'énergie

DIFFICULTES

Le stade de forêt est difficile à atteindre sur ces îles en raison des conditions climatiques et pédologiques.

Les objectifs de maintien de la biodiversité et des paysages ne semblent pas être la priorité de cette réflexion sur la production de bois énergie

Belle Ile en mer

En 204- 2005, une opération de médiation territoriale, animée par le CPIE, avait permis de mettre autour de la table les différents acteurs concernés par la friche. Des premiers échanges avaient pu s'établir, permettant de mettre en œuvre un projet expérimental d'action et de sensibilisation autour des espaces enrichés, sur la commune de Bangor (Contrat Nature, 2006-2010).

Depuis 2012, dans le cadre d'une convention avec le conseil général du 56 et la communauté de communes de Belle-Ile, le CPIE a mis en place une méthodologie consistant à contacter les propriétaires de terrains en friche, pour les sensibiliser à l'intérêt d'entretenir leur terrain, notamment avec l'activité agricole. Un courrier accompagné d'une plaquette de sensibilisation a ainsi été envoyé à 80 propriétaires en 2013 : 8 propriétaires ont répondu favorablement à la signature d'un bail ou même à la vente de leur parcelle. L'opération a été reconduite en 2014.

Parallèlement, le CPIE organise plusieurs actions permettant de sensibiliser la population et les consommateurs à l'agriculture, aux circuits courts, à l'intérêt de l'agriculture pour le développement local...

Annexe 6 : Sauvegarde des abeilles.

Défrichage, réouverture des milieux, entretien des haies, plantation d'espèces mellifères, réfection et entretien du réseau hydrologique, sont autant d'éléments qui contribueraient à la sauvegarde des abeilles sur l'île d'Yeu.

- L'entretien des **haies de saules marsault** apporterait nectar et pollen à une période où le printemps ne fait que démarrer et les fleurs ne sont que peu nombreuses. C'est la période où les colonies se réveillent, sortent des ruches et ont besoin de nourriture après avoir épuisé leurs réserves.

- Il faudrait aussi envisager de planter des **essences d'arbres mellifères** : Le Châtaignier apporte nectar et pollen ; l'Acacia apporte le nectar ; Le Tilleul *Tilia Cordata* et *Tilia Platyphyllos* (attention : les autres espèces sont toxiques pour les abeilles) apportent nectar et pollen ; Le Noisetier apporte le pollen

- Les **prairies fleuries** apporteraient la diversité de leurs nectars aux abeilles, et fauchées pourraient nourrir les bêtes. Certaines espèces sont en outre de bons engrais verts. Sont à privilégier : Mellilot, Luzerne, Phacélie, Trèfle, Sainfoin, Serpolet, moutarde, etc. Ces espèces sont déjà présentes sur l'île, mais en faible quantité du fait de la densité des friches.

- Les coupes réalisées par les chasseurs ont permis de voir ressurgir la Bruyère étouffée par la fermeture de certains milieux. C'est une espèce très appréciée des abeilles.

- Nous pouvons constater qu'avec l'accroissement des friches, les beaux ronciers de notre enfance disparaissent peu à peu. Ils sont pourtant la principale nourriture de nos colonies en été et nous offrent un miel délicieux.

Ainsi, une flore plus abondante sur l'île éviterait de devoir parfois nourrir les colonies d'abeilles à la sortie de l'hiver.